

# Bon alors, 80 ou 90 ? Mais comment et où exactement ?

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

Le feuilleton du 80 km/h a un peu progressé durant l'été, mais sans forcément aller vers plus de clarté. Le Ministre de l'Intérieur, présent lors de la réunion plénière du Conseil National de la Sécurité Routière du 9 juillet dernier a tiré un bilan positif des 80 km/h en termes de vies sauvées.... Tout en laissant la possibilité aux élus locaux de déroger et de revenir aux 90 km/h, mais en fait pas partout...

Enfin ça dépendra de tout un tas de paramètres et de l'avis de la commission départementale de sécurité routière.

Tentons de résumer le feuilleton : en 2013 les experts du Conseil National de la Sécurité Routière ont préconisé d'abaisser à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur le réseau routier bidirectionnel hors agglomération, notre pays affichant - spécifiquement sur ce réseau - une accidentologie bien plus élevée que les autres grands pays européens. Cette préconisation est mise en œuvre en juillet 2018, avec une période d'évaluation de 2 ans, donc jusqu'en juillet 2020.

Certainement mal présentée, mal expliquée, la mesure suscite une levée de boucliers, largement amplifiée par le mouvement des "gilets jaunes", et donc largement reprise par les élus locaux, dès lors peu enclins à attendre la fin de la période d'évaluation de juillet 2020.

Les collectivités locales pourront donc, sous leur responsabilité, déroger au 80 km/h mais après un état des lieux et une évaluation des risques laquelle devra prendre en compte les usages du tronçon de route en question : présence régulière d'engins agricoles, de piétons et cyclistes, d'arrêts de transport en commun, etc. Après cette phase d'analyse, il faudra définir des mesures compensatoires, avec des aménagements pour prévenir les risques de choc frontal ou traiter les obstacles latéraux.

En fait, ce feuilleton interminable abouti, finalement, à retenir ce que l'ACA met en avant depuis 2013, à savoir la notion de "juste vitesse" (voir notre site [moijv.com](http://moijv.com)) qui préconise la mise en œuvre d'audits indépendants de l'infrastructure routière, tels que ceux menés par le consortium EuroRAP, créé par les Automobile Clubs européens. Outre la mise en œuvre de vitesses adaptées à l'infrastructure, de tels audits de notre réseau routier permettraient aussi de savoir précisément où faire porter les efforts financiers, au vu du désinvestissement chronique dont souffrent nos routes.

Bonne route à tous !

**Illustration : © Pierre Klein**